



NOTE DE SERVICE / MEMO

Information distribué auparavant / Information previously distributed

DESTINATAIRE : Président et membres du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets

TO: Chair and Members of the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management

EXPÉDITEUR : Shelley McDonald,
Gestionnaire, Gestion des actifs,
Services d'infrastructure

Personne ressource :
Tessa Di Iorio
Asset Management, Infrastructure
Services
613-580-2424 ext. 17658
tessa.diiorio@ottawa.ca

FROM: Shelley McDonald,
Manager, Asset Management,
Infrastructure Services

Contact::
Tessa Di Iorio
Gestion des actifs, Services
d'infrastructure
613-580-2424, poste 17658
tessa.diiorio@ottawa.ca

DATE: 17 janvier 2019

January 17, 2019

Numéro de dossier :: ACS2019-PIE-IS-0001

OBJET : Compte rendu annuel concernant la protection des sources d'eau potable

SUBJECT: Annual Drinking Water Source Protection Status Update

OBJECTIF

La présente note de service constitue un compte rendu annuel sur le programme de protection des sources d'eau potable, à l'intention des membres du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets.

Les rapports sur la mise en œuvre des mesures municipales de protection des sources et les rapports de la responsable de la gestion des risques doivent être présentés aux offices de protection des sources (offices de protection de la nature) au plus tard le 1^{er} février de chaque année civile, comme le précise la *Loi sur l'eau saine*.

CONTEXTE

Grâce à la protection des sources d'eau, on peut protéger la santé publique contre les menaces entourant l'eau potable, en sensibilisant la population et en protégeant nos ressources en eau souterraine et de surface. La *Loi sur l'eau saine* de l'Ontario oblige les municipalités à mettre en œuvre des plans de protection des sources afin de protéger les sources municipales d'eau potable, actuelles et futures, contre diverses menaces.

Le territoire de la Ville d'Ottawa chevauche deux régions de protection des sources, disposant chacune de ses propres plans de protection des sources à base scientifique, élaborés dans le contexte local et assortis de politiques destinées à protéger les sources d'eau potable, à savoir :

- [Plan de protection des sources de Mississippi-Rideau](#) (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015); ce document contient des politiques relatives à la zone de protection des prises d'eau des réseaux d'eau de surface de Britannia et de l'île Lemieux, et aux zones de *protection* de têtes de puits d'eau souterraine de Carp, Munster et Richmond (lotissement King's Park).
- [Plan de protection des sources de Raisin-Nation Sud](#) (entré en vigueur le 1^{er} avril 2015); ce document contient des politiques relatives aux zones de *protection* de têtes de puits d'eau souterraine de Vars et de Greely (lotissement Shadow Ridge).
- Veuillez vous reporter à la pièce jointe 1 pour visualiser l'emplacement des zones de protection des sources d'eau potable de la Ville d'Ottawa.

La Ville adopte, dans le cadre de son programme de protection des sources d'eau potable, une approche proactive pour sensibiliser le public et gérer les menaces entourant les ressources en eau potable, notamment en élaborant des plans de gestion

des risques visant les activités, existantes ou à venir, pouvant constituer une menace pour les ressources d'eau potable, et en appliquant des mesures de sensibilisation et d'information à l'intention des résidents concernés.

On peut obtenir plus d'information sur la protection des sources d'eau potable et le programme municipal de protection des sources d'eau potable sur le site www.ottawa.ca/protection-des-sources-deau.

RAPPORTS ANNUELS DE 2018

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'eau saine*, la Ville est dans l'obligation de présenter aux offices de protection des sources un rapport annuel décrivant la mise en œuvre de ses plans de protection des sources. Plus particulièrement, ces rapports doivent contenir des comptes rendus portant sur les points suivants :

- 1) Les activités menées par la responsable de la gestion des risques de la Ville, comme la recherche dans les demandes d'aménagement d'activités pouvant constituer une menace importante ou la collaboration avec les propriétaires dans l'élaboration de plans de gestion des risques visant des activités qui présentent une menace importante, notamment l'entreposage de carburant.
- 2) Les politiques des plans de protection des sources comprenant des mesures qui concernent les municipalités; il s'agit notamment des mesures que la Ville doit prendre à l'égard de ses usines, de ses infrastructures d'égouts sanitaires et de ses pratiques opérationnelles, ainsi que le travail à mener en matière de sensibilisation et d'information.

Comme il est exigé, vous trouverez ci-joint les rapports de la responsable de la gestion des risques et les rapports sur la mise en œuvre des mesures municipales pour l'année civile 2018, qui doivent être remis aux offices de protection des sources au plus tard le 1^{er} février 2019.

Aperçu des rapports :

La mise en œuvre des activités de la responsable de la gestion des risques et des activités municipales est en cours, et la Ville respecte les politiques des plans de protection des sources. Les négociations entourant les plans de gestion des risques entreprises avec les propriétaires de biens-fonds privés au regard d'activités pouvant constituer une menace importante pour l'eau potable devraient prendre fin en 2019.

Il convient de noter que le style de rédaction des rapports varie entre les deux régions de protection des sources, car des modèles de rapport ont été fournis afin de préserver la cohérence en fonction de chacune de ces deux régions.

Original signé par

Shelley McDonald

Gestionnaire, Gestion des actifs, Services d'infrastructure

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 Carte des zones de protection des sources d'eau potable d'Ottawa

Document 2 Rapport annuel de la municipalité sur le Plan de protection des sources de Mississippi-Rideau

Document 3 Rapport annuel de la responsable de la gestion des risques – Zone de protection des sources de Mississippi

Document 4 Rapport annuel de la responsable de la gestion des risques – Zone de protection des sources de la vallée Rideau

Document 5 Rapport annuel présenté à l'Office de protection des ressources de la Nation Sud (comprend le rapport sur la mise en œuvre des mesures municipales et le rapport de la responsable de la PURPOSE

Original signé par

Shelley McDonald

Gestionnaire, Gestion des actifs, Services d'infrastructure]